

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL SCOLAIRE  
DES CÔTES DE MOIVRONS**

**PROCES-VERBAL DES  
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL SYNDICAL SCOLAIRE  
Séance du 06 SEPTEMBRE 2022**

Nbre de membres : 06  
Nbre de présents : 06  
Nbre de votants : 06

L'an deux mille vingt deux, le six septembre à 18h00, le Conseil Syndical Scolaire des Côtes de Moivrons s'est réuni à la salle du conseil de la Mairie de Moivrons, après convocation légale de Monsieur Arnaud DARBELET, Président.

Date de la convocation :  
30/08/2022

*Étaient présents* : Nicolas DUPRE, Alexis VENIER, Viviane VENIER, Myriam THOUVENIN, Denis MATHIEU, Arnaud DARBELET

Date d'affichage :  
30/08/2022

*Étaient excusés* : Néant

Date d'affichage du  
Compte-rendu :

*Pouvoirs* : Néant

09/09/2022

*Le Conseil a choisi pour secrétaire Arnaud DARBELET*

Date d'envoi en Préfecture :  
09/09/2022

**↳ N° D2022-09 : ELECTION DU PRESIDENT ET VICE-PRESIDENT(S) du Syndicat Intercommunal Scolaire des Côtes de Moivrons**

Suite à la démission de Madame Frédérique CLAUSSE en date du 22 juillet 2022, Monsieur Arnaud DARBELET, 1<sup>er</sup> vice-président, a été nommé par le Préfet de Meurthe-et-Moselle pour assurer la présidence par intérim du Syndicat Intercommunal Scolaire dans l'attente de l'élection d'un nouveau Président.

Il est nécessaire de procéder à l'élection d'un nouveau Président et de modifier l'ensemble du bureau actuellement en place.

Le syndicat qui porte le nom de Syndicat Intercommunal Scolaire des Côtes de Moivrons a son siège 2 rue de la Côte 54760 MOIVRONS et comprend les communes suivantes :

- Moivrons
- Sivry
- Villers-les-Moivrons

Le syndicat est administré par un comité composé de 6 membres désignés répartis comme suit :

- Moivrons : 2 délégués + 1 suppléant
- Sivry : 2 délégués + 1 suppléant
- Villers-les-Moivrons : 2 délégués + 1 suppléant

Madame Viviane VENIER, doyenne d'âge, prend la présidence de la séance

**ELECTION DU PRESIDENT**

Vote à bulletin secret  
1<sup>er</sup> tour de scrutin

Il est procédé au vote :

Nombre de bulletin trouvés dans l'urne : 6  
Bulletins litigieux : 0  
Reste pour le nombre de suffrage exprimés : 6

Majorité absolue :  
A obtenu 6 voix Monsieur Arnaud DARBELET

## ELECTION DU 1<sup>ER</sup> VICE-PRESIDENT

Vote à bulletin secret

1<sup>er</sup> tour de scrutin

Il est procédé au vote :

Nombre de bulletin trouvés dans l'urne : 6

Bulletins litigieux : 0

Reste pour le nombre de suffrage exprimés : 6

Majorité absolue :

A obtenu 6 voix Madame Myriam THOUVENIN

## ELECTION DU 2<sup>IE</sup>ME VICE-PRESIDENT

Vote à bulletin secret

1<sup>er</sup> tour de scrutin

Il est procédé au vote :

Nombre de bulletin trouvés dans l'urne : 6

Bulletins litigieux : 0

Reste pour le nombre de suffrage exprimés : 6

Majorité absolue :

A obtenu 6 voix Monsieur Alexis VENIER

### **Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :**

Monsieur Arnaud DARBELET ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé Président et a été immédiatement installé.

Madame Myriam THOUVENIN (1<sup>er</sup> VP) et Monsieur Alexis VENIER (2<sup>ième</sup> VP) ayant obtenu la majorité absolue ont été proclamés Vice-présidents et ont été immédiatement installés.

Composition du conseil syndical :

Arnaud DARBELET, Président (Commune de Moivrons)  
Nicolas DUPRE, Titulaire (Commune de Moivrons)  
Jérôme SOT, Suppléant (Commune de Moivrons)  
Myriam THOUVENIN, 1<sup>er</sup> Vice-Présidente (Commune de Sivry)  
Denis MATHIEU, Titulaire (Commune de Sivry)  
Jacques FRITSCH, Suppléant (Commune de Sivry)  
Alexis VENIER, 2<sup>ième</sup> VP (Commune de Villers-Lès-Moivrons)  
Viviane VENIER, Titulaire (Commune de Villers-Lès-Moivrons)  
Marjorie MATHIEU, Suppléante (Commune de Villers-Lès-Moivrons)

### **N° D2022-10 DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N°1**

**Objets :** CHAPITRE 011

#### **FONCTIONNEMENT**

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
022 (022) : Dépenses imprévues	-1 000,00	7067 (70) : Redev.&droits des serv.péri-sc	13 000,00
60623 (011) : Alimentations	16 000,00	7788 (77) : Produits exceptionnels divers	11 000,00
673 (67) : Titres annulés (sur exercices anté	9 000,00		
	<b>24 000,00</b>		<b>24 000,00</b>
<b>Total Dépenses</b>	<b>24 000,00</b>	<b>Total Recettes</b>	<b>24 000,00</b>

**Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, décide, à 5 voix Pour et 1 Abstention :**  
APPROUVE la Décision Modificative budgétaire n°1.

---

Divers : Démission d'un agent en date du 10 septembre 2022

Ordre du jour :

- Election Président/Vice-Président(s)
- DM n°1
  
- Divers

Signatures :

Denis MATHIEU	Arnaud DARBELET	Viviane VENIER
Alexis VENIER	Myriam THOUVENIN	Nicolas DUPRE